
NANTES

Nantes. Un second père de famille désespéré au sommet d'une grue

16 février 2013 à 10h28

"Benoît, sans papa depuis deux ans" : c'est ce que dit la banderole de quatre mètres sur trois déployée par un père de famille depuis ce vendredi matin, tout en haut de la grue Titan, quai Wilson, à Nantes. L'homme, qui entend protester contre l'interdiction qui lui aurait été faite par la justice de voir son fils de 6 ans, était toujours sur place vendredi à la tombée de la nuit.

Dans la nuit de vendredi à samedi, un second "papa privé d'enfant" s'est retranché dans une deuxième grue géante, distante de quelques centaines de mètres de la première.

"C'est une action de solidarité avec le premier papa retranché dans la première grue (pour un différend de garde d'enfant, NDLR) et en solidarité avec tous les papas qui veulent s'occuper de leurs enfants", a expliqué la mère de ce deuxième homme, Nicolas Moreno. Cet homme de 34 ans, est lui-même "privé de ses deux garçons", leur garde ayant été confiée par la justice à leur mère.

Cet homme de 34 ans, est lui-même "privé de ses deux garçons", leur garde ayant été confiée par la justice à leur mère. Celle-ci habite le département des Landes alors que lui habite celui de l'Isère, a ajouté la mère de M. Moreno. Celui-ci est arrivé dans la nuit de vendredi à samedi à Nantes et a ensuite investi une deuxième grue Titan.

**LE POINT SUR LE PREMIER PERE FAMILLE AU SOMMET D'UNE GRUE**

L'homme a réussi à grimper, vers 5 h, tout en haut de la grue. Quelques heures plus tard, il déployait la large banderole, avant de se hisser debout sur la flèche.

Un "non-violent"

"Je réclame l'égalité des pères, tout simplement", a déclaré, à RTL, l'homme suspendu à une quarantaine de mètres de hauteur.

D'après l'un de ses amis, [joint par TF1 News](#), ce père de famille entend "protester contre le retrait de son autorité parentale prononcé par un juge". "Il a fait quatre mois de prison ferme en Ardèche il y a deux ans pour avoir pris avec lui son fils en vacances pendant un mois, précise encore cet ami. Mais cela a été considéré comme un enlèvement. Aujourd'hui, ce type, qui est un non-violent, ne voit plus son fils depuis deux ans. Il a écrit au juge et à Taubira, sans avoir de réponse. Il est monté là haut non pas pour se suicider mais pour essayer de se faire entendre".

Toujours selon ce proche, une manifestation de soutien est prévue à Nantes mercredi prochain devant le tribunal. "Nous serons devant le palais de justice pour dire que nos élus font des lois équitables, mais qu'il y a des magistrats qui cassent ce travail en délivrant des ordonnances qui détruisent des pères de famille... Nous, on veut que les pères soient entendus", insiste-t-il.

"Son fils, il le reverra"

En début d'après-midi, le sous-préfet de Loire-Atlantique Patrick Lapouze est intervenu devant la presse rassemblée au bord du périmètre de sécurité pour indiquer que "des perspectives existent" pour cet homme. "Son fils, il le reverra", a-t-il assuré. "Il porte un message de souffrance qui est compris, il y a toujours une solution même si c'est une solution longue", a ajouté M. Lapouze. "Il demande que sa situation soit revue parce qu'il a l'impression d'être dans une impasse, ce qui n'est pas le cas très objectivement, j'ai échangé avec la justice", a-t-il ajouté.

Un gros dispositif policier a été mis en place autour du quai Wilson. Des hommes du GIPN et du Grimp sont sur place. [Selon Presse-Océan](#), les policiers ont tenté de convaincre l'homme de descendre mais celui-ci a menacé de sauter s'ils montaient le chercher. Vers 14 h, les négociations étaient toujours en cours.

T.D. avec AFP

Tags : [nantes](#) [père](#) [grue](#) [quai wilson](#) [grue titan](#) [désespéré](#) [faits divers](#) [fait divers](#) [garde](#) [enfant](#) [banderole](#)

SOS papa, le refuge des pères privés arbitrairement de son enfant

SOS papa fédère les pères privés arbitrairement de leur enfant en raison d'une non présentation de l'enfant par l'autre parent. Il existe des représentants de l'association dans de nombreux départements. Le finistérien Philippe Etienne (*) est l'un d'eux.

La justice progresse-t-elle dans la gestion de ces drames ?

" La non présentation d'enfants est quelque chose de douloureux qui se gère au pénal et pour laquelle la justice n'a fait aucun avancée depuis des lustres. "

A quoi est confronté le père quand la mère refuse de lui laisser voir l'enfant ?

" A un long parcours du combattant qui peut durer des semaines, des mois, des années. Sans aboutir parfois. Concrètement, le père se présente au commissariat ou à la gendarmerie et porte plainte. En général rien ne se passe. Puis, le week-end suivant, il y retourne. Là avec un peu de chance, un coup de fil est passé à la mère. Qui persiste en évoquant un rhume, une angine ou la fatigue de l'enfant. Le père peut renouveler son dépôt de plainte plusieurs fois avant que le procureur ne soit saisi. Et n'ordonne une médiation pénale. La mère est alors convoquée, très rarement sanctionnée. "

La justice ne débloque pas la situation ?

" On a le sentiment qu'il y a un laisser-faire général vis à vis de ces agissements. "

L'enfant, premier concerné, n'est pas sollicité ?

"Non, au pénal, la parole de l'enfant ne compte pas. C'est juste quand la justice familiale intervient, un enfant âgé de plus de 10 ans peut alors être entendu. "

(*) 06 74 37 48 63.